

**Fournitures scolaires des écoles maternelles et élémentaires**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 37  
Nombre de votants : 39*

**LE 14 MARS DEUX MILLE TREIZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 6 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice (à partir de la question n° 6), M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 5 à la question n° 16), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian (de la question n° 1 à la question n° 25), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 6), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n° 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 5), M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme DELANDRE Béatrice (de la question n° 1 à la question n° 5), Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 4 et de la question n° 17 à la question n° 36), M. LAPENA Christian (de la question n° 26 à la question n° 36), Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à la question n° 5), Mme SANOKO Barkissa (de la question n° 1 à la question n° 5).

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme DELANDRE Béatrice à Mme RIDEL Patricia (de la question n° 1 à la question n° 5), Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian (de la question n° 1 à la question n° 4 et de la question n° 17 à la question n° 25), M. LAPENA Christian à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 26 à la question n° 36), Mme AUDIGOU Sabine à Mme LEGRAS Liliane, Mme EMO Céline à M. BREBION Bernard (de la question n° 1 à la question n° 5), Mme SANOKO Barkissa à Mme COTTARD Françoise (de la question n° 1 à la question n° 5).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Adjointe au Maire, expose que conformément à l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'acquisition du matériel d'enseignement à usage collectif est une dépense obligatoire, à la charge des communes.

Par contre, bien que les fournitures scolaires à caractère individuel soient à la charge des familles, la municipalité entend garantir la gratuité de l'enseignement en prenant en charge cette dépense facultative afin que chaque enfant soit équipé en fournitures scolaires. La Ville en effet souhaite que les familles ne soient pas sollicitées financièrement pour assurer la scolarité des enfants.

En dehors de toute contrainte liée à l'obligation scolaire, il est proposé d'accorder également un crédit « élève et classe » aux écoles maternelles et élémentaires et de participer au fonctionnement des réseaux d'aide et de la médecine scolaire implantés à Dieppe, comme détaillé dans le tableau ci-dessous.

Pour mémoire, le marché des fournitures et des livres est confié à l'entreprise Pichon.

Considérant l'avis de la commission n° 4 réunie le 5 mars 2013,

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer le crédit global affecté à l'achat des fournitures scolaires des écoles maternelles et élémentaires à 120 249 €.

	<b>Crédits élèves 2012</b>	<b>Crédits élèves 2013</b>
<b>ELEMENTAIRES</b>		
Livres	17,50 €	17,50 €
Fournitures Gratuites	20,50 €	20,50 €
Ecole en Z.E.P.		
Livres	17,50 €	17,50 €
Fournitures gratuites	24,50 €	24,50 €
Crédit collectif CLASSE	158,00 €	158,00 €
Crédit Classe intégration		
Classe	60,00 €	60,00 €
Elève	21,50 €	21,50 €
Poste d'adaptation	95,00 €	95,00 €
Crédit école (consommables informatique)	160,00 €	160,00 €

	<b>Crédits élèves 2012</b>	<b>Crédits élèves 2013</b>
<b>MATERNELLES</b>		
Crédit élèves	21,50 €	21,50 €
Crédit élèves Z.E.P.	21,50 €	21,50 €
Crédit classe	158,00 €	158,00 €
Crédit école (consommables informatique)	80,00 €	80,00 €
<b>RESEAUX D'AIDE</b>	4 000,00 €	4 000,00 €
<b>MEDECINE SCOLAIRE</b>	350,00 €	350,00 €

☞ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, les propositions ci-dessus.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre,  
Par délégation du Maire,  
Myriam COLANGE  
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

**Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :  
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--